

Aux partenaires de la CCT
Aux présidents et gardes de triage
Aux entreprises forestières

Sion, le 30 novembre 2020

Salaires 2021, baisse des cotisations et nouveautés du Fonds paritaire

Les partenaires sociaux ont trouvé dès la première séance de négociation un accord sur la hausse des salaires 2021. Il s'agit toutefois là des augmentations minimales auquel un employé à droit. Il reste de la responsabilité de l'entreprise de prendre des mesures, salariales ou autres, afin de récompenser les performances et de fidéliser ses collaborateurs.

Nouveauté : ces augmentations sont obligatoires pour tous les employés dont le salaire est en-dessous de 140% du salaire minimum de leur classe. Pour les salaires ayant ou ayant dépassé 140% du salaire minimum de leur classe, l'employeur est responsable de définir l'augmentation.

Les augmentations sur les salaires réels en 2021 sont les suivantes :

| Classes | Augmentation des salaires réels |
|----------------|----------------------------------------|
| 1 | + Fr. 70.- /mois (ou + 0.40/h) |
| 2 | + Fr. 60.- /mois (ou + 0.35/h) |
| 3a | + Fr. 55.-/ mois (ou + 0.30/h) |
| 3b | + Fr. 50.-/ mois (ou + 0.30/h) |
| 4 | + Fr. 50.-/ mois (ou + 0.30/h) |
| 5 | + Fr. 45.-/ mois (ou + 0.25/h) |
| 6 | + Fr. 45.-/ mois (ou + 0.25/h) |
| 7 | + Fr. 40.-/ mois (ou + 0.20/h) |

Nous vous rendons attentifs que l'augmentation sur les salaires réels est due également aux employés licenciés en 2020 et réengagés en 2021 (emplois saisonniers). En effet, il est considéré que la relation contractuelle n'a pas réellement cessé.

Veuillez noter également qu'une augmentation du salaire de l'année précédente ne peut compenser l'augmentation des salaires réels 2021 publiée ci-dessus.

Salaires minimaux 2021

Les salaires minimaux et les classes de salaire restent inchangés.

Règles :

- Les changements de classe se font au 1er janvier de l'année en cours.
- Il faut **au moins 8 mois** de travail effectif en forêt dans une même entreprise pour être comptabilisé comme une année d'expérience.
- Le décompte d'expérience commence au 1er janvier de l'année qui suit l'obtention du CFC.
- La fonction définie dans le contrat de travail fait foi.

| Qualification/Fonction | Salaire minimum 2021 | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|
| | fr./h | fr./mois |
| 1 GARDE FORESTIER DIPLOME : chef de triage et responsable d'entreprise | 37.85 | 6'908 |
| 2 GARDE FORESTIER DIPLOME ET CONTREMAITRE DIPLOME : sous responsabilité du chef de triage ou de l'entreprise | 32.25 | 5'887 |
| 3a FORESTIER-BUCHERON CFC SPECIALISE avec 5 ans et plus d'expérience et spécialisation (responsable de machines, responsable de câblage, grimpeur ou autres spécialisations avec brevet/certificat reconnu) | 30.20 | 5'515 |
| 3b FORESTIER-BUCHERON CFC : dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de quatre années entières d'expérience professionnelle en forêt ou formateur d'apprenti | 29.05 | 5'303 |
| 4 FORESTIER-BUCHERON CFC , dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de deux années entières d'expérience professionnelle en forêt. | 27.55 | 5'027 |
| 5 a) FORESTIER-BUCHERON CFC , depuis l'acquisition du CFC Forestier-bûcheron jusqu'au premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de deux années entières d'expérience professionnelle en forêt. b) PRATICIEN FORESTIER AFP , dès le premier janvier de l'année suivant l'accomplissement de trois années entières d'expérience professionnelle en forêt. c) OUVRIER : non diplômé, au moins 5 ans d'expérience en forêt en Suisse au premier janvier de l'année en cours | 26.40 | 4'814 |
| 6 PRATICIEN FORESTIER AFP , depuis l'acquisition de l'AFP Praticien forestier-bûcheron jusqu'au de l'année suivant l'accomplissement de trois années entières d'expérience professionnelle en forêt. | 24.80 | 4'530 |
| 7 MANŒUVRE : non diplômé, moins de 5 ans d'expérience en forêt en Suisse | 24.45 | 4'466 |

Salaires apprentis 2021

Veillez trouver ci-dessous les recommandations pour les salaires des apprentis pour l'année 2021. Ils restent inchangés depuis 2018.

| APPRENTI | 2021 |
|------------------------|---------|
| 1 ^{ère} année | 770.- |
| 2 ^{ème} année | 1'220.- |
| 3 ^{ème} année | 1'680.- |

Baisse des cotisations CCT 2022 sur les salaires 2021

En raison des bons résultats financiers de ces dernières années, la Commission paritaire a décidé de diminuer les cotisations 2022 sur les salaires 2021.

Les nouveaux taux sont comme suit :

- Contribution employé : retenue de 0.35% du salaire.
- Contribution employeur : cotisation de base de Fr. 105.-/ entreprise + 0.0175% de la masse salariale.

Veillez adapter les retenues effectuées sur les salaires de vos employés en conséquence.

Soutiens du Fonds paritaire dès le 1.1.2021

Bilans médico-sportifs

Le Fonds paritaire continue à soutenir à hauteur de 50% les frais des bilans médico-sportifs à la CCR-Suva. Veillez vous référer à notre courriel du 29.9.2020 pour de plus amples informations et inscription.

Module H2

Dès le 1.1.2021, le Fonds paritaire octroiera un soutien à la participation au module H2 « formateur en entreprise » et versera un soutien de Fr. 325.- par module et participant à condition que le demandeur ait contribué à la CCT depuis au moins 2 ans. Nous vous rappelons par ailleurs que le Fonds cantonal de la formation professionnelle (FCFP) soutient également avec le même montant cette formation (<https://fcfp-kbbf.ch/remboursement-et-subventionnement/3329-remboursement-et-subventionnement.html> > cours formateur en entreprise).

Soutiens à la formation

La Commission paritaire a revu à la hausse les soutiens versés à la formation continue du personnel forestier. Dès le 1.1.2021, les soutiens pour les nouvelles demandes seront :

- Modules de base de la formation au brevet de Contremaître forestier et pour la formation des Gardes forestiers ES : Frs. 2'400.-.
- Modules spécifiques et examen de brevet de Contremaître forestier : Frs. 2'000.-.
- Modules spécifiques et examen de brevet de Chef des opérations de câblage et de Conducteur d'engins forestiers : Frs. 2'400.-.
- Formation scolaire de garde forestier ES : Frs. 4'000.- pour les deux années.

Nous nous réjouissons d'avoir des professionnels bien formés et motivés dans les équipes forestières.

Nous profitons de la présente pour remercier l'ensemble des collaborateurs du secteur forestier pour leur engagement et leur souhaitons une bonne nouvelle année 2021 en pleine santé.

Pour le comité Forêt Valais / Walliser Wald :

La directrice



Christina Giesch

CC : SFCEP